



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 53  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 6

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	

### **Membres absents :**

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE

## **OBJET : FINANCES**

### **Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon – compléments/ corrections**

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient compléter/amender la grille tarifaire mise en place depuis l'ouverture de la Cité, en prenant en compte les évolutions des offres commerciales mises en place par le Pôle Culturel seul ou avec les partenaires privés de la Cité et des publics /demandes spécifiques.

#### **1/ Rappel des Modalités de gestion des paiements**

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville s'est dotée d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGÉNIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi fin de la fréquentation du Pôle Culturel.

#### **2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires**

##### **- Tarifs scolaires :**

**a) L'accès aux 4 espaces d'exposition du Pôle Culturel (sans visite guidée, ni atelier de médiation) est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et primaires de la Ville de Dijon – ceci annule et remplace l'offre proposée antérieurement (à 2 euros par enfant).**

**b) Toute prestation complémentaire est payante :**

**- Ateliers culinaires : exposition En Cuisine + Fabrication d'un plat à la Cuisine Expérientielle + Dégustation sur place (déjeuner ou petit déjeuner ou goûter) :**

**a) 5 euros** par enfant de maternelle et de primaire de Dijon

**b) 9 euros** pour tous les autres (élèves et enseignants)

Ces tarifs annulent et remplacent les tarifs ateliers culinaires votés antérieurement.

##### **- Contremarque Parking Monge :**

Lors d'événements particuliers (Show les Papilles, les Journées Européennes du Patrimoine...) il pourra être remis à titre gracieux aux visiteurs de la Cité une contremarque PARKING MONGE (correspondant à 3h00 de parking gratuit). Elle est remise au visiteur le jour de sa venue, sur présentation du ticket de stationnement du parking Monge uniquement.

##### **- Gratuités**

La gratuité pour l'accès à la Chapelle des Climats est prolongée pour tous les visiteurs jusqu'au 30 juin 2023.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** ces tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN